



COMMUNE DE JORAT-MEZIERES

Demande de location

- Grande salle de Mézières
 Grande salle de Carrouge
 Salle des Enfants Bourgeois, Mézières

Prière de prendre connaissance des conditions de locations, de remplir la partie « demande de location » et de retourner le présent contrat au Greffe municipal dans les plus brefs délais. Il vous sera ensuite renvoyé dûment signé pour réservation définitive.

Société organisatrice :

.....
.....
.....
.....

Personne responsable :

Nom, prénom :
Adresse :
NPA, Lieu :
No tél :
E-mail :

Assurance RC obligatoire

nom et numéro :

Genre de manifestation :

..... Date : Heures : de à
..... Date : Heures : de à

Nombre de participants :

Locaux désirés :

Mézières

(cochez ce qui convient)

- Grande salle
 cuisine
 Général Guisan

- buvette
 loges
 rideaux scène
 vaisselle
 tables rondes
 scène

Carrouge

- Grande salle

Généralités :

Manifestation (bal par ex.) : publique privée

Si bal, nom de l'orchestre :

Horaires du bal (musique max. 03h00) : de à

Si bal, nom de l'entreprise de sécurité :

Amplificateur de son ou rayon laser : non oui (demande séparée)

Vente de boissons alcooliques : non oui (demande permis)

Tombola ou loto : non oui (demande séparée)

Sera-t-il procédé à une vente ? non oui

Si « oui », de quel genre ?

Observations :

AUTORISATION

La Municipalité de Jorat-Mézières autorise l'organisation de la manifestation demandée. Toutefois, elle se réserve le droit de ne pas y donner suite.

DISPOSITIONS A OBSERVER

Service d'ordre

Il appartient aux organisateurs de prendre toutes dispositions utiles pour que la manifestation se déroule sans incident. Les organisateurs sont seuls responsables de ce qui se passe à l'intérieur de la salle et des dommages causés au matériel et aux locaux. **Il est précisé que les chiens ou autres animaux sont interdits.**

Parking

Mézières : Les voitures des organisateurs et invités seront stationnées sur le parking de la place de l'Épinette, à l'entrée du village à gauche en venant de Lausanne.

Carrouge : Les voitures des organisateurs et invités seront stationnées sur le parking devant l'entrée de la grande salle.

Les organisateurs sont chargés de faire respecter les interdictions de circulation et de parage à proximité du bâtiment : deux ou trois personnes au moins doivent se charger de ce travail.

Bruit

Les organisateurs veilleront à ne pas incommoder le voisinage en évitant la propagation de bruits inutiles à l'extérieur de la salle, ceci **après 22 heures**. Les frais d'intervention des forces de l'ordre, pourront être facturés aux organisateurs.

Mesures de contrôle

Il appartient aux organisateurs de prendre toutes les mesures de contrôle dictées par les circonstances, notamment pour les entrées, placements, vestiaire et fermeture des locaux à l'issue de la manifestation. Les organisateurs sont seuls responsables de maintenir l'ordre et la propreté autour du bâtiment avant, pendant et après la manifestation. En cas de bal, la présence d'agents de sécurité est indispensable.

Préparation de la salle

Les organisateurs se chargent eux-mêmes de mettre la salle en place à leur convenance.

Utilisation de la cuisine dans la grande salle

En cas d'utilisation de la vaisselle, les organisateurs prendront rendez-vous avec le concierge afin d'établir un inventaire initial et final (la dernière page du présent contrat est destinée à cet inventaire). Il n'y a pas d'inventaire pour la vaisselle de la salle des Enfants Bourgeois et à la grande salle de Carrouge. **Les linges à vaisselle et à main ne sont pas fournis.**

Nettoyage

Les organisateurs rendront tous les locaux propres, surfaces de travail, tables et sols lavés, mobilier rangé. En cas d'intervention de notre service de conciergerie, les heures seront facturées en plus. Dans la grande salle de Mézières, ne pas mouiller le parquet et veiller à empiler les chaises selon leurs formes en utilisant le chariot à cet effet. La vaisselle sera lavée, essuyée et déposée sur le plan de travail inox à côté du bain-marie en prévision de l'inventaire. **(Ne pas la ranger dans les armoires)**.

Remise des clefs

Les clefs sont à retirer auprès du responsable de la voirie, M. Philippe Bach, ☎ 021/903 26 17, durant la semaine précédant la manifestation (08h00-11h30 et 13h30-16h30). En cas de non-réponse, contacter l'administration communale (☎ 021 903 02 02).

Déchets

Les locataires se munissent de sacs taxés ou emportent leurs déchets.

Restitution des clefs

Les clefs seront restituées auprès du responsable de voirie selon date et heure fixées d'entente avec ce dernier.

Réserve

La Municipalité se réserve le droit de facturer aux organisateurs tous dégâts constatés par le concierge.

TARIF DE LOCATION

		Tarifs habitants de Jorat-Mézières	Tarifs usuels
Salle des Enfants bourgeois		<input type="checkbox"/> Fr. 120.00	<input type="checkbox"/> Fr. 200.00
Grande salle Mézières	salle et buvette, tables rectangulaires	<input type="checkbox"/> Fr. 300.00	<input type="checkbox"/> Fr. 600.00
	salle, buvette et cuisine, tables rectangulaires	<input type="checkbox"/> Fr. 400.00	<input type="checkbox"/> Fr. 800.00
	bal des sociétés locales	<input type="checkbox"/> Fr. 600.00	
	vaisselle : nombre d'armoire (une armoire comprenant 50 couverts : Fr. 50.-/armoire)	Total : Fr.	Total : Fr.
	Tables rondes : nombre (Fr. 25.-/table, 18 tables à disposition)	Total : Fr.	Total : Fr.
Cuisine de la Grande salle de Mézières		sur demande	sur demande
Grande salle Carrouge	salle et buvette	<input type="checkbox"/> Fr. 300.00	<input type="checkbox"/> Fr. 500.00
	bal des sociétés locales	<input type="checkbox"/> Fr. 500.00	
Montant de la location		Fr.	Fr.

- Pour les sociétés locales, le montant de la location comprend également les répétitions générales.
- En cas de vente de boissons alcoolisées, une demande de permis temporaire est obligatoire. Tel est également le cas pour les tombolas ou lotos. Ces demandes sont à effectuer par l'intermédiaire du portail cantonal des manifestations (Pocama – vd.ch/manifestations).
- Une formule de contrôle pour les installations d'amplification du son et à rayon laser est obligatoire.
- **En cas d'annulation** annoncée par l'organisateur à la Commune de Jorat-Mézières à moins de 60 jours, la moitié des frais de location est dû. A moins de 30 jours, la totalité des frais de location sera dû et des frais administratifs de Fr. 50.- seront également réclamés dans les 2 cas.

PAIEMENT DE LA LOCATION

La location est payable d'avance. En cas de non-paiement, la clef ne vous sera pas remise et la moitié du montant de la location sera exigible.

Lieu et date : Signature de l'organisateur :
(à signer lors de la demande de location)

Remarque : la personne qui signe le contrat est responsable de la manifestation et de tout dégât pouvant être occasionné lors de la manifestation.

Jorat-Mézières, le :

Pour la Municipalité :
(signature pour réservation définitive)

**COMPLEMENT AU CONTRAT DE LOCATION
EN CAS DE LOCATION DE LA CUISINE**

Date de l'inventaire initial :

Observations :

Signature de l'organisateur :

Signature du concierge :

Date de l'inventaire final :

Observations :

Signature de l'organisateur :

Signature du concierge :